

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1094 rendant exécutoires deux délibérations de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale

n° 1094

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
13 octobre 1960

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1960

Date du numéro
31 octobre 1960

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont rendues immédiatement exécutoires les délibérations suivantes de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis, en date du 12 octobre 1960 ; — N° 173 accordant à l'Etat français l'exonération de tous droits de mutation et de timbre exigibles sur un acte d'achat d'un immeuble. — N° 174 autorisant un appel d'offres pour des dragages au Port de Commerce. Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence et communiqué partout où besoin sera.

Le Chef du TerritoireJ. COMPAIN.